

A I A B

Association Intercommunale Asse et Boiron
Comité de Direction



Préavis no 02/2018

Budget de fonctionnement 2019

Responsables : Franz Kneubühler, Anthony Hinder

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers

Introduction

Conformément à l'article 93a de la loi du 28 février 1956 sur les communes et associations de commune (LC) ; aux articles 5 et 6 du règlement du 14 décembre 1979 – état au 01.07.2006 - sur la comptabilité des communes et associations de commune (RCCom) et aux dispositions des statuts de l'Association Intercommunale Asse et Boiron, le CoDir établit le budget de fonctionnement et celui-ci doit être approuvé par le Conseil intercommunal avant le 30 septembre.

Le CoDir vous présente le budget pour l'année 2019 dont le montant total s'élève à Fr. 4'566'510 à comparer à celui de 2018 de Fr. 4'401'770.

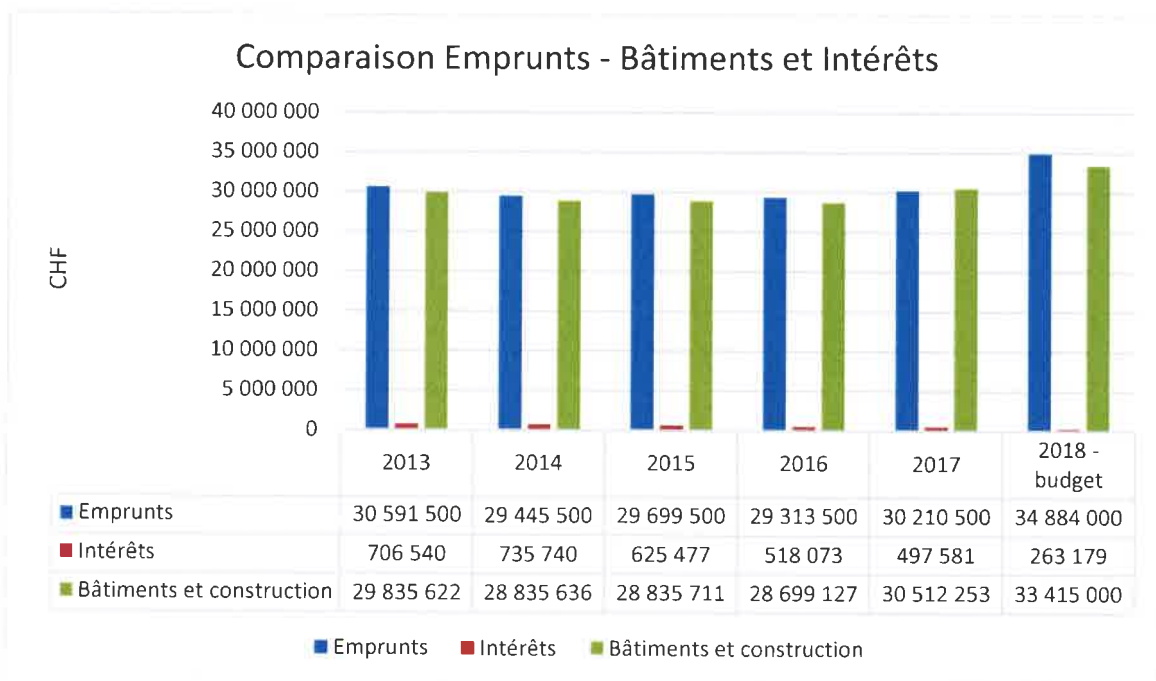
Commentaires

Administration générale

Le CoDir a contracté une assurance juridique.

Finances

La dette, suite à la construction du restaurant scolaire, a été augmentée d'environ Fr. 9 millions, mais nous profitons de taux d'intérêts particulièrement bas. Une économie de Fr. 177'400 sur les intérêts par rapport au budget 2018 et d'un montant presque 50% inférieur au comptes 2017.



Domaines et Bâtiments

Dans les rubriques 350 – 351 – 352 – 354 – 357 nous avons créé deux comptes : XXX.315.30 pour les contrats de maintenance et XXX.315.31 pour les prestations d'entretien ; si le premier compte ne va pas beaucoup évoluer, le second va être tributaire de la vétusté des installations.

L'AIAB s'est dotée d'un véhicule Peugeot pour permettre l'indépendance de notre employée qui s'occupe des extérieurs du CSBC et de la piscine et d'autres déplacements.

A savoir que l'AIAB a été exonérée de la taxe automobile par le SAN.

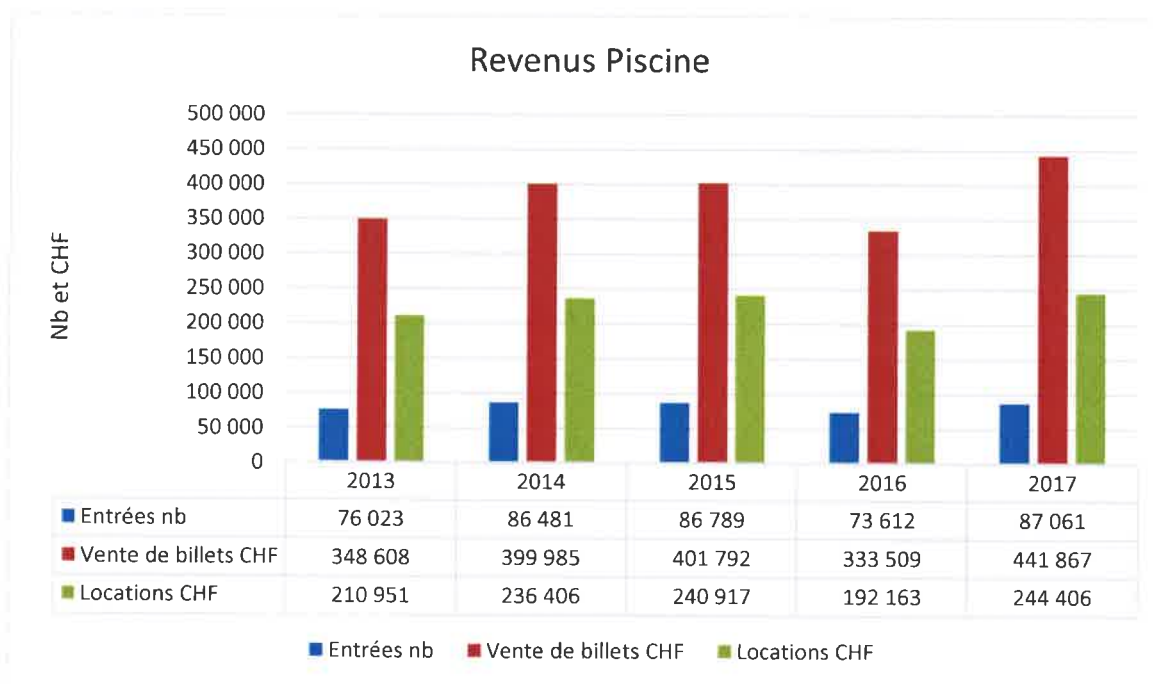
Nous avons engagé une collaboratrice pour épauler notre équipe du CSBC. Notre capacité en personnel est de 5.5 équivalent temps plein.

L'ECA nous a informé qu'il ne couvre plus les frais des dégâts dus aux intempéries pour les stores extérieurs. Pour continuer à être assuré nous devons équiper nos installations du dispositif intelligent proposé par l'ECA. Le dispositif est offert gracieusement par l'ECA. Nous devons donc modifier les commandes électriques de tous les stores et installer un système de domotique.

La répartition des charges de sports aux communes est définie selon la convention entre l'AIAB et l'AEE. Cette convention tient compte du temps d'utilisation par le scolaire et les sociétés civiles, soit respectivement 9h30 et 5h. L'AEE prend en charge le total des amortissements et des intérêts. Le solde des charges est réparti selon les heures d'utilisation.

Les coûts pour l'exploitation du restaurant scolaire ont été estimés. A ce jour nous n'avons pas encore reçu les propositions de contrat annuel d'entretien pour les installations spécifiques.

Malgré une bonne fréquentation de notre piscine, nous avons de la peine à équilibrer nos charges. Si plusieurs intempéries ont marqué nos résultats, maintenant c'est l'usure du matériel d'exploitation qui se fait sentir. Après plus de 3500 heures de fonctionnement nos deux robots arrivent en fin de capacité. Après plusieurs grosses réparations, nous optons pour le remplacement de ces outils indispensables. Seul point positif de la dernière inondation, les pompes qui devaient être révisées ont été changées et l'ECA a pris en charge ce coût.



La location du Bâtiment « swisscom » nous laisse un résultat positif de Fr. 5'650.-. Avec l'intégration de ce bâtiment dans l'enveloppe du restaurant scolaire, seules les charges d'eau et d'épuration, ainsi que les intérêts et amortissement subsistent.

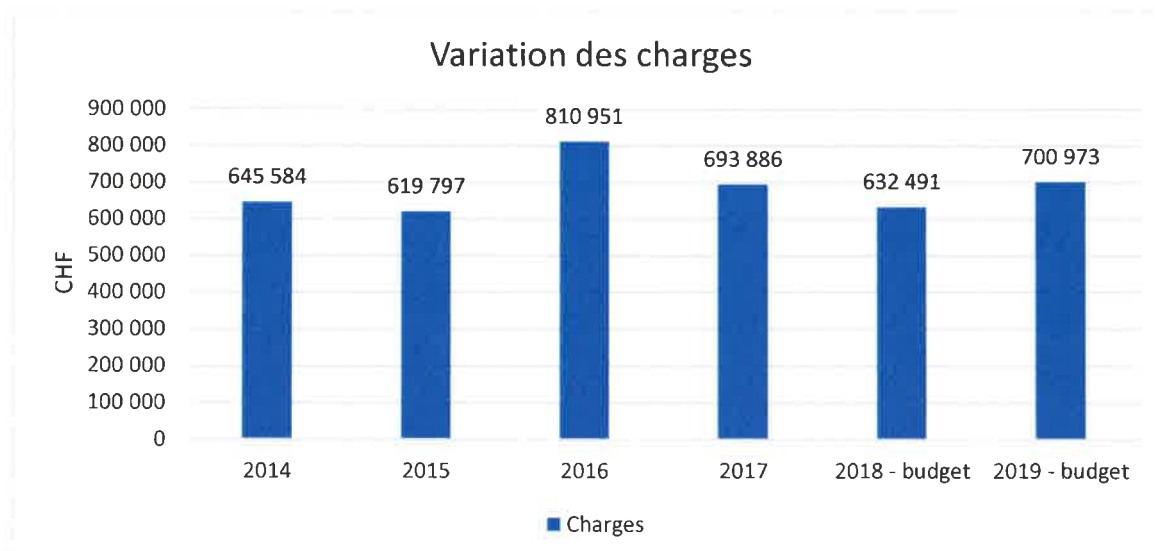
La place de sports tient toutes ses promesses, elle est utilisée par les écoles, les sociétés sportives et la population d'Asse et Boiron à satisfaction. Seul point négatif, l'incivilité de certaines personnes qui ne respectent rien, consommation de nourriture et boisson, jet de mégots, dégradation des surfaces, etc. La répartition de charges de sports aux communes est faite sur la même convention que pour les salles de gym.

Le budget n'amène pas d'autres commentaires particuliers. Des renseignements complémentaires sont donnés pour les rubriques ayant subi des modifications significatives dans le budget 2019.

Répartitions des charges

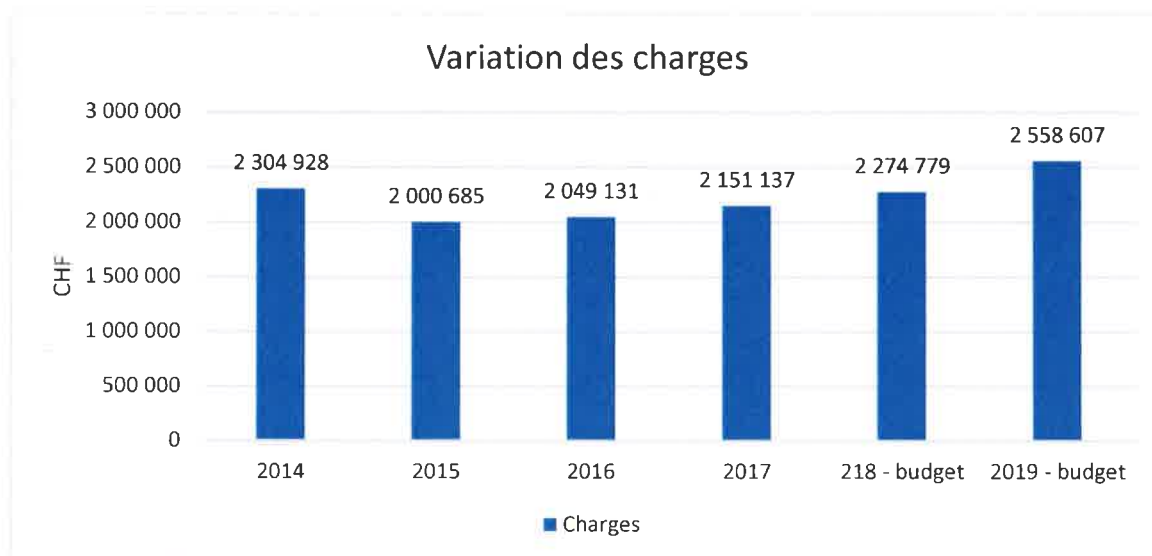
Communes Asse et Boiron

Administration générale	Fr	64'350.00
Finances	Fr	17'250.00
Halles de gym 1-2-3	Fr	71'471.00
Piscine	Fr	518'635.00
Bâtiment swisscom	Fr	0.00
Parking piscine	Fr	20'700.00
Place de sports	Fr	8'567.00
Total	Fr	700'973.00



Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron

Terrains et parking CSBC	Fr	119'695.00
Bâtiment A-B-C	Fr	1'190'100.00
Halles de gym 1-2-3	Fr	519'924.00
Restaurant scolaire	Fr	612'970.00
Pavillons	Fr	6'610.00
Place de sports	Fr	109'308.00
Total	Fr	2'558'607.00



Conclusion

Vu ce qui précède, le Comité de Direction de l'Association Intercommunale Asse et Boiron vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal Asse et Boiron

- Dans sa séance du 25 septembre 2018 ;
- Vu le préavis du CoDir N° 02/2018 « Budget de fonctionnement 2019 » ;
- Oui le rapport de la Commission de Gestion ;
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide

- D'accepter le budget de fonctionnement 2019 tel que présenté.

Ainsi adopté par le Comité de Direction dans sa séance du 22 août 2018 pour être soumis à l'approbation du Conseil Intercommunal Asse et Boiron.

Au Nom du
Comité de Direction

Le Vice-Président *La Secrétaire*
J.L. Vuagniaux M. Bardel

Annexe : budget 2019

